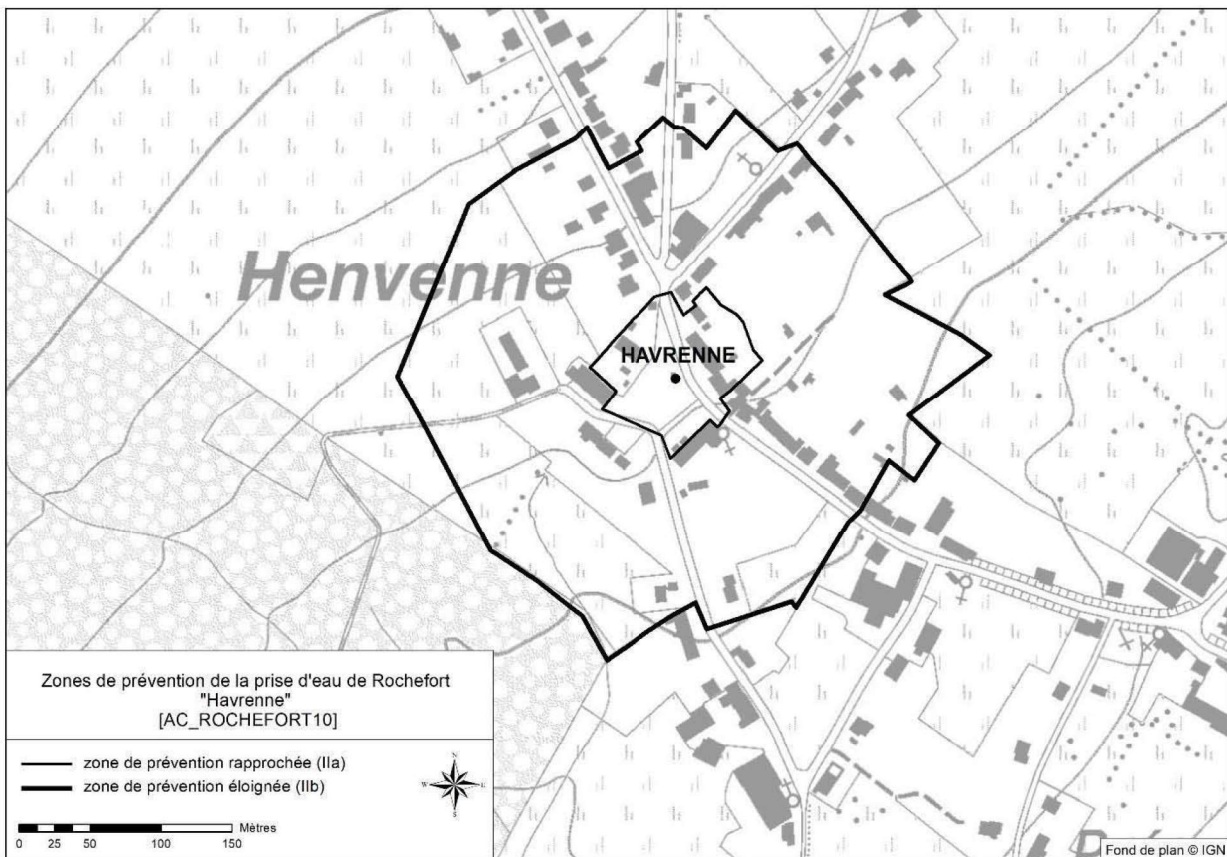


Annexes à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2022 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé HAVRENNE sis sur le territoire de la commune de Rochefort (Buissonville).

Annexe I : Tracé des zones de prévention rapprochée
et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné.

NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration –Direction des Eaux souterraines –.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2022 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé HAVRENNE sis sur le territoire de la commune de Rochefort (Buissonville).

Namur, le 5 juillet 2022.

C. TELLIER